

**DISCOURS DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT
DE BANDJA À L'OCCASSION DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTE
NGUEUKAM DEUNA CHRISTOPHE CHEF DE 3è DEGRE DU VILLAGE
BATAACK DANS LE GROUPEMENT BABOUANTOU**

- **MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANDJA**
- **SA MAJESTE LE CHEF SUPERIEUR DU GROUPEMENT
BABOUANTOU ;**
- **MESSIEURS LES PRESIDENTS DES COMITES DE
DEVELOPPEMENT BABOUANTOU ET BATAACK ;**
- **DISTINGUEES PERSONNALITES EN VOS RANGS ET GRADES
RESPECTIFS ;**
- **LES ELITES INTERIERES ET EXTERIEURES BABOUANTOU ET
BATAACK ;**
- **POPULATION BATAACK ;**
- **MESDAMES ET MESSIEURS ;**

C'est un agréable devoir et par nécessité profonde de prendre la parole devant vous ce jour à l'occasion de l'intronisation de sa Majesté NGUEUKAM DEUNA Christophe, chef de 3è degré du village Bataack dans le groupement Babouantou.

Il y à de cela quelques jours seulement nous étions tous en ces mêmes lieux pour rendre à la terre de nos ancêtre la dépouille de notre patriarche et chef, sa Majesté DEUNA Samuel et en la même circonstance de par les us et coutumes du terroir, la désignation de son successeur en vue de sa soumission durant un certain nombre de temps, aux rituels que lui confère notre tradition.

Par la force des choses, nous voici aujourd'hui sur cette cour de la chefferie Batack pour célébrer de manière solennelle la sortie de LAA'KAM, de votre nouveau chef.

Mesdames et Messieurs, population Batack et ses environs, voici celui qui désormais aura la lourde tâche de présider à la destinée du village BATACK, votre village.

Monsieur NGUEUKAM DEUNA CHRISTOPHE que je vous présente aujourd'hui comme nouveau chef BATACK, est fils du défunt DEUNA Samuel et de madame DEUNA Odette, il est né à Babouantou il y a 36 ans, il a fait ses études primaires à Fonkouankem où il a obtenu son CEPE et le secondaire sanctionné par le niveau de la 4^e Année Menuiserie au

Lycée Technique de Bafang.

En votre qualité de chef de village BATACK, vous êtes désormais sujet à un certain nombre de règlements et prérogatives liés à votre nouvelle fonction.

Dans cet ordre d'idée, en tant que chef traditionnel, vous devenez l'auxiliaire de l'administration que je représente dans cette unité administrative, et à ce titre vous êtes soumis au Décret n° 77/245 du 15 Juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, qui constitue pour les chefs, un canevas à suivre pour sa propre gouverne et celle des populations qu'ils incarnent à travers l'exercice de leurs fonctions de chefs.

Pour le cas d'espèce, je vais vous donner la quintessence de quelques points saillants de ce Décret, qui organise les fonctions de chef, et celui en votre rang.

En son Article (2), la chefferie traditionnelle est organisée sur une base territoriale, elle comporte trois degrés hiérarchisés comme suit :

Le 1^{er} degré

Le 2^e degré

Le 3^e degré, celui qui nous intéresse aujourd'hui, correspond au village en milieu rural, et au quartier en milieu urbain. Toute chefferie traditionnelle est placée sous l'autorité d'un chef, assisté d'un conseil des notables, formé selon la tradition, les us et coutumes de la localité. Les chefferies de 3^e degré sont reconnues par Arrêté de Monsieur le Préfet territorialement compétent et la consultation est faite par le Sous-Préfet de céans.

En tant qu'auxiliaire de l'administration, vous devriez, de transmettre à la population les directives des autorités administratives et d'en assurer le suivi de leurs exécutions.

De concourir sous la direction des autorités compétentes au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel du ressorts villageois de votre compétence. De bénéficier du soutien et de la protection des autorités administratives dans l'exercice de vos fonctions, et de répondre en cas de mauvais comportement de votre part.

Pour ce faire, la population et l'ensemble des élites, intérieures et extérieures, doivent de vous porter main forte en vous accordant obéissance, collaboration, toutes choses qui concourent à vous faciliter la tâche, pour l'accomplissement de la lourde mission que le destin vous a confié. MESSIEURS ET MESDAMES

En ces quelques lignes les points saillants du Décret portant organisation des chefferies vous a été communiqué et j'entends le mettre à votre disposition dès votre arrivé dans mes services.

POPULATION BATAACK

Voila le message que j'ai tenu à vous délivrer pour ce jour pour que

VIVE LA POPULATION BABOUANTOU

VIVE LE VILLAGE BATAACK. ET SON NOUVEAU CHEF

Je vous remercie.